

# RÈGLEMENT DU TRAIL DE HAUTE CORRÈZE

L'Élan Sportif Ussellois organise la 17<sup>e</sup> édition du trail de Haute Corrèze à Merlines le Dimanche 18 juillet 2021 avec le concours du Comité des Fêtes de MERLINES.

Les coureurs peuvent s'engager dans l'une des 2 courses prévues au programme. Le départ des 2 courses est effectué en léger décalé à partir de 9 h 30.

## **Inscriptions :**

Engagements sur LE-SPORTIF.COM jusqu'au 16 juillet. Renseignements auprès de François PANNETIER, 1 rue du Peyrot 19200 USSEL. Tél 06 98 70 61 15. Inscriptions impossibles le jour de la course mais toléré par courrier avant le 11 juillet. L'épreuve est ouverte aux licencié(s) et aux non licencié(s). Conformément à l'article L.231-3 du code du sport, chaque participant doit être en possession soit :

☒ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

☒ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

☒ ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

**Parking :** en ville près de la Gare de Merlines

**Départ :** à partir de 9 h 30 aux abords de la Mairie de Merlines.

**Le règlement de la FFA s'applique à tous les participants.**

# RÈGLEMENT DU TRAIL DE HAUTE CORRÈZE

## Parcours :

### 1°) **14 km « Trail des Ermites »**

Départ sur la place de la République (place de la Mairie à Merlines). Parcours tracé en majorité sur des pistes et sentiers au cœur des gorges sauvages du Chavanon.

Course ouverte aux catégories juniors à vétérans hommes et femmes (nés en 2003 et avant) licenciés à la FFA et aux coureurs non licenciés âgés de 18 ans et plus. Engagement **14 €**. (Aucun engagement le jour de la course)

### 3°) **8 km « la ronde des moulins »**

Course ouverte aux catégories cadets à vétérans hommes et femmes (nés en 2005 et avant) licenciés à la FFA et aux coureurs non licenciés âgés de 16 ans et plus. Le parcours emprunte en partie le début et la fin du parcours de 14 km. (Passage directement du point de contrôle 4 au point de contrôle 10)

(Engagement **8 €**. (aucun engagement le jour de la course)

Plan de situation consultable sur le site : <http://www.elanussel.fr>

**Aménagements sanitaires « Covid »** : Les départs, arrivées, remise de récompenses seront organisés selon les règles gouvernementales en vigueur au 18 juillet 2021.

**Ravitaillements** : Pas de postes de ravitaillement sur le parcours en conséquence les coureurs pourront emporter des aliments et gourdes et feront attention de ne rien jeter.

**Réclamations** : Les éventuelles réclamations seront reçues par le Président de l'Élan Ussel, Directeur de course.

## **Assurances :**

Les organisateurs sont assurés en Responsabilité Civile auprès de l'assureur de la FFA. Il appartient à chaque coureur de prévoir une assurance individuelle en cas d'accident.

## **Récompenses:**

Les récompenses seront remises dès l'arrivée à proximité de la Mairie de Merlines (école primaire). Coupes, médailles, lots en nature seront remis aux 3 premiers masculins et aux 3 premières féminines de chaque course.